



Vitry sur Seine, le 20 septembre 2017

Chers parents,

Dans un souci d'amélioration des services apportés par EPIN et afin de simplifier votre vie quotidienne, nous avons décidé de mettre en place, **uniquement pour les familles qui le désirent**, le prélèvement bancaire mensuel pour les dépenses de restauration de vos enfants.

Si vous optez pour cette solution, à la fin de chaque mois, votre compte bancaire sera débité du **montant réel dépensé** par votre enfant à la restauration, sur la base d'un relevé mensuel qui sera tenu à votre disposition sur l'application Scolinfo (Vie Scolaire/Self).

Cela vous évitera d'avoir à confier régulièrement à votre enfant un chèque ou des espèces pour recharger sa carte de restauration.

Vous trouverez, au recto, le **formulaire d'acceptation de ce prélèvement mensuel**. Si la carte de restauration de votre enfant est déjà créditée en ce début d'année scolaire, vous pouvez évidemment opter maintenant pour la solution de prélèvement qui ne sera mise en place qu'à expiration du crédit actuel du compte "Self".

Veillez noter que, le compte bancaire prélevé des dépenses mensuelles de restauration sera celui pour lequel vous avez d'ores et déjà signé une autorisation de prélèvement pour les frais de scolarité.

Si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau service, nous vous remercions de bien vouloir retourner à l'accueil d'EPIN le formulaire "Autorisation Prélèvement Bancaire Sepa Restauration", rempli et signé.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire,

La Cheffe d'Etablissement,
Nathalie SCHNEIDESCH



AUTORISATION PRELEVEMENT BANCAIRE SEPA RESTAURATION

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM:

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil):

Sexe: Masculin Féminin Classe :

SIGNATAIRE DU DOCUMENT

Père

Mère

Tuteur/Tutrice

NOM & Prénom

REGLEMENT FRAIS DE RESTAURATION

Accepte le prélèvement automatique mensuel (fin de chaque mois) des frais de restauration, sur le compte dont le RIB a été fourni pour le règlement des frais de scolarité

Je déclare accepter les conditions tarifaires (6,95 € TTC/repas) du service de Restauration de l'Etablissement EPIN.

Date :

Signature :